

Vanessa Saboun Academy

Formation à la technique « AUTHENTIQUE KOBIDO »

Conditions générales de prestation de service

Article 1 : Préambule

Vanessa Saboun est la fondatrice de la Vanessa **Saboun Academy** inscrite au registre du commerce et des sociétés (RCS) sous le numéro 893 067 686 00020.

Elle dispense une formation en vue de transmettre un art ancestral japonais de massage du visage, dénommé « *AUTHENTIQUE KOBIDO* ».

Les conditions générales de prestation de service décrites ci-après détaillent les droits et obligations tant de Vanessa Saboun en sa qualité de « Formatrice » que du « Participant » à ses formations.

Article 2 : Acceptation des présentes conditions

Toute inscription aux formations organisées par la Formatrice implique l'adhésion pleine et entière du Participant aux présentes conditions générales qu'il accepte dans leur intégralité.

Le Participant déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance et renonce à se prévaloir de tout autre document contradictoire.

Le Participant reconnaît par la présente qu'il achète une formation et non un certificat ; le certificat étant soumis au passage de l'examen et à son bon résultat.

Article 3 : Formation proposée

La formation « *AUTHENTIQUE KOBIDO* » comprend quatre modules qui se déroulent sur plusieurs journées successives, dans un lieu qui est défini à l'avance par la Formatrice.

Plusieurs semaines ou mois peuvent s'écouler entre chaque module de formation.

La formation est dispensée par Madame Vanessa Saboun elle-même. Elle se réserve toutefois la possibilité de faire intervenir des intervenants extérieurs qui seront le cas échéant soumis aux mêmes engagements qu'elle et qui agiront sous son entière et seule responsabilité.

La formation est obligatoirement organisée pour un minimum de 2 participants. Au cas où ce nombre ne serait pas atteint, la Formatrice se réserve le droit de proposer une nouvelle date de formation.

Le Participant reconnaît par la présente qu'il achète une formation et non un certificat ; le certificat étant soumis au passage de l'examen et à son bon résultat.

Article 4 : Sélection des Participants

Le Participant qui souhaite suivre la formation est sélectionné par la Formatrice à l'issue d'un ou plusieurs entretiens.

La Formatrice choisit librement les Participants et se réserve le droit de refuser des inscriptions sans avoir à se justifier.

Article 5 : Inscription du Participant

La Formatrice transmet au Participant un bulletin d'inscription, ainsi que les présentes Conditions générales de vente, qu'il doit lui-même remplir, parapher et signer, puis les lui retourner obligatoirement accompagnés du règlement d'un acompte correspondant à 30 % du prix de la session de formation visée.

En cas d'annulation de l'inscription du Participant après versement de l'acompte, une retenue de 50 % de cette somme sera appliquée par Vanessa Saboun Academy, sauf cas de force majeure justifié.

Le bulletin d'inscription mentionne la formation visée et son prix, ainsi que les dates et lieux des séances de formation.

Le contrat ne sera effectivement conclu qu'une fois le bulletin d'inscription et le règlement de l'acompte reçus par la Formatrice par mail à l'adresse suivante : **vanessasaboun@hotmail.fr** et à la condition cumulative qu'il subsiste à cette date une place disponible.

Vanessa Saboun

Siège Social : 2 chemins des Ateliers – 13190 Allauch

Téléphone : 06 10 21 68 67 **SIRET** : 893 067 686 00020

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 93132122413 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La Formatrice adresse une confirmation de l'inscription par courrier électronique dans les meilleurs délais.

En l'absence de places disponibles, elle en informe le Participant et lui renvoie son acompte, sauf à ce qu'il lui demande expressément de le conserver en vue d'une autre séance de formation.

Article 6 - Prix des prestations

Le prix de la session de formation figure sur le formulaire d'inscription rempli et signé par le Participant, et il est ferme et définitif.

Il s'entend toutes taxes comprises (ttc). Il intègre les honoraires et les frais de la Formatrice liés à la réalisation de sa prestation à proprement parler, à l'exclusion de tout autre frais qui restera à la charge exclusive du Participant, tels que par exemple ses frais de déplacement, de restauration et d'hébergement.

Article 7 : Règlement et facturation de la prestation

Le Participant est tenu de régler 30% du prix de la session de formation convenue lors de son inscription comme indiqué à l'article 5 des présentes conditions. Il s'oblige par ailleurs à régler le solde du prix correspondant à 70% du prix de la session de formation au plus tard : quinze jours avant la première journée de formation en cas de règlement par chèque ou par virement bancaire, ou bien lors de la première journée de formation en cas de règlement en espèces.

En cas d'annulation de l'inscription du Participant après versement de l'acompte, une retenue de 50 % de cette somme sera appliquée par Vanessa Saboun Académie, sauf cas de force majeure justifié.

La Formatrice adressera sa facture au Participant par courrier électronique à la fin de la session de formation.

Le Participant qui ne se présenterait pas à la session de formation convenue ou qui n'en suivrait qu'une partie, restera néanmoins tenu de régler la totalité du prix convenu sauf cas de force majeure tel que défini à l'article 14 des présentes conditions.

Article 8 : Déclarations et engagements du Participant

Le Participant déclare que sa santé physique et sa santé mentale lui permettent de suivre les formations auxquelles il s'inscrit.

Il déclare accepter de participer à des démonstrations filmées au cours des sessions de formation et autorise la Formatrice à utiliser ces vidéos dans le cadre de ses formations.

Outre le complet règlement du prix de la session de formation dans les délais susvisés, le Participant s'engage à adopter pendant toute la durée des séances de formation un comportement courtois et respectueux tant à l'égard de la Formatrice que des autres participants. Il s'engage à suivre attentivement les consignes, à respecter les horaires de formation et les directives de la Formatrice et, d'une manière générale, à ne pas faire obstacle au bon déroulement des sessions de formation.

Il s'engage à observer une discrétion absolue en ce qui concerne les informations relatives aux autres participants dont il pourrait avoir connaissance lors des sessions de formation.

Le Participant s'engage à ne pas diffuser, ni partager, les supports écrits ainsi que les supports audio et vidéo qui lui sont remis par la Formatrice dans le cadre de la formation dispensée. Ces supports restent strictement la seule propriété de la Formatrice. Le Participant s'engage à ne pas les utiliser pour toute action commerciale, promotionnelle.

Il s'interdit en outre de filmer et/ou de procéder à des enregistrements audio et vidéo pendant les sessions de formation.

Article 9 – Exclusion du Participant

Le Participant reconnaît et accepte sans réserve la faculté discrétionnaire pour la Formatrice de ne pas l'accepter en formation ou de l'exclure temporairement ou définitivement, notamment si elle estime que son comportement est inapproprié et de nature à faire obstacle au bon déroulement de la formation, ou s'il contrevient à l'une quelconque de ses obligations telles que résultant des présentes conditions.

Article 10 : Obligation de non-concurrence

Le Participant s'engage expressément à ne pas exercer d'activités concurrentes à celles exercées et enseignées par la Formatrice, soit la formation à des techniques de massage du visage, ceci dans un rayon de DEUX CENTS (200) KILOMÈTRES autour de ALLAUCH 13090 , et pour une durée de SEPT (7) années courant à compter de la fin du dernier cycle de formation suivi.

Article 11 : Utilisation du nom et de la marque « Authentique Kobido® ».

Le Participant reconnaît avoir été informé que la Formatrice bénéficie d'un dépôt de marque auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle) concernant l'appellation « *Authentique Kobido®* ». A condition d'avoir obtenu la certification de « *Praticien (ne) en Authentique Kobido®* » auprès de Vanessa Saboun Academy.

Le Participant sera toutefois autorisé à utiliser cette marque sur ses supports de communication uniquement sous la forme suivante : « *Praticien(ne) en Authentique Kobido®* ».

Toute autre utilisation de ce nom (ou nom similaire) et du logo de la marque lui est expressément interdite. Le Participant s'interdit en particulier d'utiliser ce nom dans le cadre d'actions de formation ou d'enseignement qu'il déciderait d'entreprendre. Le Participant s'interdit également d'utiliser le nom dans le cadre de promotions autres que son activité de Praticien(ne) en Authentique Kobido®.

Obligations du Participant afin de conserver l'autorisation d'utiliser la marque « *Authentique Kobido®* »:

- le Participant s'engage à prodiguer un massage *Authentique Kobido®* dans le strict respect de l'enseignement qu'il aura reçu par la Formatrice au sein de Vanessa Saboun Academy.
 - le Participant s'engage à respecter les présentes Conditions Générales.
 - le Participant s'engage à suivre la session intitulée « Masterclass Expert » un an maximum après sa certification.
 - Mentionner impérativement sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, médias, supports imprimés, etc...) avoir été formé à Vanessa Saboun Academy.
- L'usage de la marque seule et du logo « *Authentique Kobido®* » est strictement réservée aux Participant(e)s ayant souscrit un contrat spécifique « Ambassadeur » / « Ambassadrice » auprès de Vanessa Saboun Academy.

Article 12 – Confidentialité

Le Participant reconnaît par la présente que lui sont communiquées, sous le sceau de la confidentialité, par la Formatrice, les informations relatives au savoir-faire que cette dernière a développé.

En conséquence, le Participant s'engage :

- à traiter ces informations de la même façon qu'il traite ses propres informations confidentielles,
- à ne pas les divulguer, ni les communiquer à des tiers sans accord préalable et écrit de la Formatrice, et sans avoir obtenu l'engagement préalable écrit du tiers concerné au respect de la confidentialité des informations qui lui seront remises ce, dans des conditions équivalentes au présent accord. Une copie de cet accord sera remise à la Formatrice préalablement à la communication du savoir-faire.
- à ne pas utiliser le savoir-faire à d'autres fins que celles indispensables à l'exercice de sa profession de Praticien(ne) en Authentique Kobido®.
- à ne pas concurrencer directement ou indirectement le Savoir-faire développé par Mme Vanessa Saboun
- à ne pas utiliser le Savoir-faire développé par Mme Vanessa Saboun dans le cadre d'actions de formation d'enseignement que le Participant déciderait d'entreprendre.

Article 13 – Obligations et responsabilité du Prestataire

La Formatrice est assujettie à une simple obligation de moyens. Elle est par conséquent uniquement tenue de mettre en œuvre tous les moyens en sa possession afin de réaliser la formation proposée et transmettre au mieux son savoir et ses techniques relatifs à l'« *Authentique Kobido®* ».

Elle n'encourt aucune responsabilité quant à la mise en œuvre par le Participant des enseignements, conseils, et informations qu'elle lui aura fournis pendant les formations.

Article 14 – Attestations de validation des acquis et certification

La formation comprend quatre modules :

Module 1 : Les Grands Gestes

Module 2 : Les Techniques Bilatérales

Module 3 : Les Techniques Médianes

Module 4 : Les Techniques d'Acupression & Protocole Complet – Révisions - Examen

Le Participant ne peut accéder à l'un de ces modules de formation qu'après avoir suivi le module précédent, étant précisé qu'il doit obligatoirement commencer par suivre le module 1.

Une période d'entraînement personnel intensive est nécessaire afin d'acquérir la gestuelle de l'« *Authentique Kobido®* ».

Ces périodes sont définies en fonction des sessions de formation choisies au moment de l'inscription.

Pendant ces périodes d'entraînement personnel, le Participant s'engage à faire parvenir à la Formatrice des mini vidéos de ses entraînements. Le Participant bénéficie alors d'un coaching personnalisé.

Article 14.1 Certificat :

Le Participant reconnaît par la présente qu'il achète une formation et non un certificat ; le certificat étant soumis au passage de l'examen et à son bon résultat.

A l'issue de la passation d'un examen de « mise en situation réelle », par la réalisation d'un protocole complet de massage sur un modèle fourni par la Formatrice, la Formatrice délivre ou non au Participant le Certificat de « *Praticien (ne) certifié(e) en Authentique Kobido®* ».

Le Participant déclare être informé que la certification délivrée n'est pas inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et qu'elle n'a pas de valeur de « diplôme » ni de « licence d'Etat » ou « universitaire ».

Article 14.2 Référencement :

Tout Participant ayant reçu le Certificat de « *Praticien(ne) certifié(e) en Authentique Kobido®* » et respectant la déontologie de Vanessa Saboun Academy pourra bénéficier d'un référencement sur le site internet de Vanessa Saboun Academy. en tant que « *Praticien(ne) certifié(e) en Authentique Kobido®* ».

Obligations du Participant afin d'être référencé et de maintenir son référencement :

- le Participant s'engage à prodiguer un massage *Authentique Kobido®* dans le strict respect de l'enseignement qu'il aura reçu par la Formatrice au sein de l'Ecole du Kobido®.
- le Participant s'engage à respecter les présentes Conditions générales.
- le Participant s'engage à suivre la session intitulée « Masterclass Expert » un an maximum après sa certification.
- Mentionner impérativement sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, médias, supports imprimés, etc...) avoir été formé à l'Ecole du Kobido®.

Article 14.3 Rattrapage et voie de recours :

En cas de non-délivrance du Certificat, le Participant dispose d'une session de rattrapage se déroulant sur 2 jours maximum. Cette session de rattrapage est mise gracieusement à la disposition du Participant par Vanessa Saboun Academy.

Il appartient au Participant de poursuivre son entraînement personnel de manière intensive.

La date de la session de rattrapage sera décidée conjointement entre le Participant et la formatrice de Vanessa Saboun Academy mais ne pourra en aucune sorte dépasser de 6 mois la date de passation du 1^{er} examen.

Vanessa Saboun

Siège Social : 2 chemins des Ateliers – 13190 Allauch

Téléphone : 06 10 21 68 67 **SIRET** : 893 067 686 00020

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 93132122413 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Participant est obligatoirement tenu d'envoyer régulièrement à la Formatrice des mini vidéos de ses entraînements, faute de quoi la session de rattrapage ne pourra pas être programmée.

Article 15 - Conditions d'annulation ou de report des sessions de formation

La Formatrice se réserve le droit d'annuler la session ou de la reporter si elle juge que l'effectif des participants inscrits n'est pas suffisant ou bien s'il survient des problèmes techniques ne permettant pas d'assurer son bon déroulement.

Elle prévient dans ce cas immédiatement et par courrier électronique le Participant, au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la session de formation, et lui ouvre le choix entre le remboursement des sommes versées ou le report de l'inscription à une date ultérieure la plus proche possible sans pouvoir prétendre à une tout autre indemnisation de ce chef.

Si aucune date n'est possible ou ne convient au Participant, la Formatrice s'engage à rembourser au Participant l'intégralité des sommes réglées dans un délai maximum de quinze (15) jours ouvrés à compter du jour où le Participant lui en aura fait la demande.

Article 16 - Cas de force majeure

Aucune des parties au contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des obligations à sa charge au titre du contrat si cela résulte d'un cas de force majeure.

Le cas de force majeure se définit comme un événement à la fois imprévu, insurmontable (irrésistible) et indépendant de la volonté du contractant.

Tout cas de force majeure devra faire l'objet d'un justificatif officiel.

En conséquence, lorsque, par la suite d'un cas de force majeure, la Formatrice se trouve dans l'impossibilité de poursuivre la prestation, le contrat conclu avec le Participant est résilié de plein droit.

Il en va de même si par suite d'un cas de force majeure, le Participant est empêché de suivre la formation. Dans tous les cas les sommes versées sont totalement remboursées dans un délai de quinze (15) jours à compter de la rupture du contrat.

Toutefois si le contrat a été partiellement exécuté le remboursement ne s'effectuera qu'au prorata des heures de formation qui n'auront pas pu être dispensées. Aucune indemnité ne sera due de part et d'autre.

Article 17 – Résolution du contrat

En cas de non-respect par le Participant de son obligation de paiement telle que prévue à l'article 7 et/ou de ses autres engagements tels que prévus aux articles 8 et 10 des présentes conditions, le contrat se trouvera résilié immédiatement et de plein droit et la Formatrice sera en droit d'exiger du Participant qu'il quitte immédiatement la séance de formation.

Le Participant ne pourra alors prétendre à aucun remboursement concernant les sommes qu'il aura versées à la Formatrice et qui lui resteront définitivement acquises.

Article 18 - Protection des données personnelles du Participant

La Formatrice respecte la vie privée des Participants et s'engage à ce titre à ce que toutes les informations qu'elle recueille dans le cadre du contrat de formation soient considérées comme des informations confidentielles.

Elle utilise les informations personnelles qu'elle recueille auprès des Participants (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse électronique) afin exclusivement de permettre la réalisation de la formation qu'elle propose.

Elle ne transmet pas ces données personnelles à des tiers et ne diffuse pas de listes nominatives sur Internet ou quelque autre support de transmission globale tel que les réseaux sociaux notamment.

En accord avec le règlement général sur la protection des données n°2016/679, le Participant donne en conséquence son consentement à ce que soient traitées par la Formatrice les données personnelles le

Vanessa Saboun

Siège Social : 2 chemins des Ateliers – 13190 Allauch

Téléphone : 06 10 21 68 67 **SIRET** : 893 067 686 00020

Déclaration d'activité enregistré sous le n° 93132122413 auprès du préfet de région Provence-Alpes-Côte d'Azur

concernant, présentes notamment sur le formulaire d'inscription, et nécessaires à son inscription aux formations dispensées.

Il reconnaît être informé que ses données personnelles seront conservées par la formatrice pour une durée de 15 années.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le Participant est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant sur simple demande écrite.

Ce droit s'exerce auprès de *Madame Vanessa Saboun – 2 chemins des ateliers – 13190 Allauch*

Conformément au décret n°2007-451 du 25 mars 2007 pris pour l'application de la loi « Informatique & Libertés », les demandes doivent être présentées par écrit et devront être signées et accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature du Participant.

La demande doit préciser l'adresse à laquelle devra parvenir la réponse.

La Formatrice disposera alors d'un délai de 2 (deux) mois pour répondre suivant réception de la demande.

Article 19 - Propriété intellectuelle

Les droits d'exploitation incluant les droits de représentation, de reproduction et d'utilisation, de diffusion, d'adaptation, de modification des supports de formation restent, sauf clause contraire, la propriété exclusive de la Formatrice et ne sont pas cédés au Participant.

Toute reproduction, modification, ou divulgation à des tiers de toute ou partie de ces formations ou documents ou supports vidéo sous quelque forme que ce soit est interdite sans l'accord préalable écrit de la Formatrice.

Article 20 - Loi applicable - litige

Les présentes conditions générales et les contrats auxquels elles s'appliquent sont régis par le droit français.

En cas de litige relatif aux contrats de prestations de service conclus avec la Formatrice, le Participant et celle-ci s'engagent tous deux à rechercher ensemble une solution amiable et éviter dans la mesure du possible de recourir à une procédure judiciaire.

Tout litige relatif aux présentes conditions et aux contrats auxquels elles s'appliquent relèveront de la compétence exclusive des tribunaux français.

Date :

Nom et Signature, précédés de la mention « Bon Pour Accord » :